

*Aux Députées et Députés
Membres du Club des Communes*

Corminboeuf, le 1^{er} septembre 2025

Objets de la session de septembre 2025 concernant les communes

Madame la Députée, Monsieur le Député, Chères et Chers Membres,

Les membres du comité du Club des communes du Grand Conseil se permettent de vous faire part de leur détermination par rapport aux objets parlementaires concernant les communes et qui sont soumis à votre appréciation lors de la prochaine session du Grand Conseil.

MA 02.09.2025 Pt. 4 Loi modifiant la loi sur le Registre foncier

Le comité du Club des communes soutient la proposition de modification légale qui vise à refondre l'organisation de la surveillance du registre foncier dans le canton et à opérer une séparation au niveau de la surveillance administrative et juridictionnelle.

En particulier, nous appuyons la précision donnant suite à la remarque de l'ACF selon laquelle les conservateurs et conservatrices doivent être titulaires d'une licence ou d'un master en droit suisse. Cela nous semble essentiel vu les décisions auxquelles il ou elle est confronté.e.

UH

MA 02.09.2025 Pt. 7 Pour un allègement dans la planification communale fribourgeoise

Le comité du Club des communes rejette la motion citée en titre, à l'instar des comités de chacune des agglos. Le comité du Club des communes est d'avis qu'il s'agit d'une fausse bonne idée.

La bonne idée est l'intention de simplification. Cependant, la proposition entraîne une complication, un transfert de compétences communales à l'Etat et une activation des révisions des plans d'aménagement locaux qui coûtent en ressources humaines et financières sans prétendre à une meilleure célérité.

NB



ME 03.09.2025 Pt. 3**Loi sur l'encouragement de la formation dans le domaine des soins (LEFS)**

Le comité du Club des communes entre en matière sur le projet de loi. Il constate que le projet répond dans l'ensemble à des enjeux cruciaux pour le système de santé et le bien-être de la population fribourgeoise.

L'effort entrepris par le canton pour inclure le niveau secondaire II dans cette réforme mérite d'être salué, mais il doit s'accompagner d'un dialogue constant entre toutes les parties concernées, y compris les communes, qui assument un rôle substantiel dans l'application de cette loi.

Cette collaboration est essentielle pour identifier rapidement les éventuelles difficultés, y répondre efficacement et garantir ainsi une mise en œuvre réussie.

AF

ME 03.09.2025 Pt. 5**Création d'un organe indépendant de surveillance et de régulation des chauffages à distance (CAD)**

Le Club des communes rejette la motion citée en titre. Il craint que cette proposition n'aboutisse à une solution compliquée et administrativement lourde. L'expérience sur le terrain montre qu'il existe des solutions alternatives intéressantes qui sont pratiquées.

DB

JE 04.09.2025 Pt. 3**Loi modifiant la loi sur la cyberadministration (Référentiel cantonal)**

Le comité du Club des communes entre en matière sur le projet de loi. Il soutient nécessairement l'introduction du Référentiel cantonal en reconnaissant son rôle prépondérant dans la transformation numérique des processus administratifs. Etant donné le rôle prépondérant des communes dans l'alimentation de cette plate-forme, il insiste sur l'importance d'une représentation active des communes au sein des instances de gouvernance et leur accès illimité aux données qu'elles approvisionnent et qui leur sert.

L'alimentation de cette plateforme reposant de manière déterminante sur les communes et son accès sans frais, nous considérons qu'en contrepartie et par réciprocité, l'accès des communes aux différentes applications étatiques doit aussi être sans frais.

DF

JE 04.09.2025 Pt. 5**Ouvrages protégés de moindre valeur, délégation de compétence aux communes**

Le comité du Club des communes soutient la motion citée en titre. Outre son objet, il souhaite qu'elle puisse ouvrir le débat sur les difficultés que rencontrent les communes lors du traitement des ouvrages protégés par le Service cantonal et tendre vers des solutions pragmatiques et efficaces.



VE 05.09.2025 Pt. 7

Frimesco, un programme de médecine scolaire à actualiser

Le comité du Club des communes informe qu'un COPIL a été constitué en 2022 par la DSAS pour réviser la médecine scolaire. Les représentants des communes ont eu l'occasion de faire part de l'expertise du terrain et de la nécessité d'adapter le système en considérant l'évolution sanitaire et sociétale. Les travaux ont été malheureusement suspendus en 2024 en raison de la situation financière de l'Etat. La motion met le doigt sur le besoin de révision et l'intérêt de reprendre les travaux.

DB

En vous remerciant pour votre attention et votre soutien, nous vous adressons, Madame la Députée, Monsieur le Député, Chères et Chers Membres, nos salutations les meilleures.

CLUB DES COMMUNES DU GRAND CONSEIL

Daniel Bürdel
Vice-président

Micheline Guerry-Berchier
Secrétaire

